

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du jeudi 3 avril 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-020-17782/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Préfiguration Incubateur Interuniversitaire Impulse au titre de l'année 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9650 118915**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Considérant que l'innovation et le développement des filières d'excellence (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, et que ceux-ci reposent notamment sur la valorisation de la recherche académique, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de prolonger son soutien à l'association Préfiguration Incubateur Interuniversitaire Impulse.

L'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999, dite Loi Allègre. Les universités du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, associées dès l'origine, ont par la suite été rejointes par le CEA Cadarache, le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRAE, l'École Centrale de Marseille, l'École des Mines de Saint Étienne et l'École Arts et Métiers Campus d'Aix-en-Provence, et, plus récemment, par les Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP.HM).

En tant qu'incubateur « Allègre », Impulse est soutenu financièrement par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, par les fonds européens ainsi que par les collectivités territoriales.

Sa mission est de valoriser les résultats de la recherche publique par l'accompagnement aux projets de création d'entreprises innovantes issus des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs. Elle entre ainsi en cohérence avec les objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

Les porteurs de projets accompagnés sont soit des personnels de recherche, soit des entrepreneurs qui utilisent une technologie mise au point par un laboratoire.

Cet appui à l'entrepreneuriat « deeptech » repose sur un accompagnement personnalisé et quotidien par un chargé d'affaire. Les entrepreneurs bénéficient également d'un pool d'experts à leur service ainsi que de formations dédiées à l'entrepreneuriat. A cet accompagnement dédié peut s'ajouter une aide financière, sous forme d'avance remboursable, de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros.

L'action de l'incubateur Impulse s'inscrit en amont et en complémentarité des pépinières d'entreprises, telles que Marseille Innovation, la pépinière Cleantech du Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée ou les pépinières innovantes du Pays d'Aix, portées ou soutenues par la Métropole.

Il est également un important prescripteur du fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) et travaille notamment en étroite collaboration avec l'incubateur Belle de Mai, la SATT Sud-est, la CISAM et les pôles de compétitivité.

Au-delà de cet accompagnement des porteurs de projet, l'incubateur Impulse contribue activement, en lien avec ses partenaires, à l'effort global de valorisation de la recherche publique locale et, plus largement, de l'écosystème métropolitain d'innovation, par : l'organisation annuelle d'une journée « portes ouvertes » de l'incubateur et de demi-journées d'information, la participation à de nombreux événements de l'écosystème, et la contribution aux différentes instances d'échanges et d'animation de l'écosystème (assemblée générale des pôles de compétitivité, comité AMPA, jurys de concours, comité French Tech Seed, ...), au premier rang desquelles le Club Innov Provence animé par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Ces différents volets de son activité en font un acteur de premier plan pour le développement de l'innovation et la consolidation de son écosystème sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence. Impulse constitue ainsi aujourd'hui un élément essentiel des projets structurants pour cet écosystème : le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Provence, et le Marseille Immunology Biocluster.

#### *Evaluation et qualité :*

- L'incubateur Impulse est évalué tous les 2 ou 3 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La dernière audition date du 6 octobre 2023.
- Le Comité de Pilotage, auquel est associé la Métropole, est également informé chaque année du suivi et du bilan des activités.
- Impulse est par ailleurs certifié ISO 9001 par l'AFNOR depuis 2009 et ainsi audité chaque année pour garantir le maintien de sa certification.

#### *Statistiques et résultats de l'Incubateur au 30 septembre 2024 :*

Depuis sa création l'incubateur Impulse a pu incuber 257 projets de création d'entreprises valorisant la recherche publique, dont 219 ont donné lieu à des créations d'entreprises générant environ 2100 emplois directs dont 1 500 encore préservés. Plus de 50% de ces projets incubés sont lauréats au concours du ministère ou I-Lab ou BFT Deep Tech (soit en « émergence » et/ou en « Création ») depuis 2000.

Depuis sa création, l'investissement cumulé est de l'ordre de 18 millions d'euros, donnant lieu à plus de 483 millions d'euros de levées de fonds privées au profit des incubés (plus de 40 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2023).

En moyenne, depuis 24 ans, 75% du budget est consacré aux projets incubés.

#### *Indicateurs de suivi 2024 (au 30 septembre) :*

- Nombre de projets incubés en 2024 : 37
- Nombre de projets accompagnés issus du territoire Métropolitain : 36 (97% des projets)
- Nombre de nouveaux projets intégrés en 2024 : 20
- Nombre de création d'entreprises : 15
- Nombre de projets ou entreprises portés ou co-portés par une femme parmi les projets accompagnés : 7
- Nombre de projets ayant donné lieu à une création d'entreprise dans la Métropole : 25
- Nombre d'emplois directs créés à 5 ans (2020 – 2024) : environ 500.

#### *Programme d'action 2025*

Au-delà de la sélection, de l'accompagnement et du financement d'une vingtaine de nouveaux projets de création d'entreprises, l'association poursuivra l'accompagnement des projets intégrés au cours des années 2023 et 2024 (environ 37). Dans la continuité de son programme d'action 2024, l'incubateur Impulse prévoit de développer, d'organiser et programmer une série d'actions contribuant à la valorisation de la recherche publique et à la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les milieux de la recherche.

- Sélection, accompagnement et financement d'une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises.

- Sensibilisation et information auprès des universités et organismes de recherche (étudiants, doctorants, chercheurs).
- Sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projets.
- Sensibilisation et information auprès d'un large public.
- Poursuite des partenariats existants (pôles de compétitivité, pépinières, SATT Sud-Est, CCI, ...) et démarche d'initiation de nouveaux (Institut Gustave Roussy, Cancerpole PACA...).

D'un point de vue partenarial et prospectif, 2025 sera également une année charnière qui viendra voir démarrer concrètement deux nouveaux dispositifs majeurs en matière d'innovation :

- Le PUI Provence, qui permet à l'incubateur de disposer de moyens supplémentaires pour accompagner environ 5 à 10 nouveaux projets supplémentaires par an pendant 4 ans.
- Le MIB qui devrait permettre à l'incubateur de disposer de moyens supplémentaires pour accompagner environ 2 à 4 nouveaux projets supplémentaires par an dans la thématique de l'immunologie pendant 10 ans.

L'incubateur Impulse poursuivra ses activités en 2025, et sollicite pour ce faire une subvention de 75 000 € pour l'année 2025, sur une assiette totale de 740 000 € (dossier MGDIS N° 9650). Elle vise à soutenir le fonctionnement de l'incubateur, à lui donner les moyens d'accompagner davantage de projets de création d'entreprises issues de la recherche publique.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'incubateur Impulse, porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille, au titre de l'année 2025, pour l'ensemble de ce programme d'actions, une subvention d'un montant de 60 000 € représentant 8,1% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La qualité de l'action menée par l'incubateur Impulse en faveur de la valorisation entrepreneuriale de la recherche, les résultats obtenus, ainsi que son implication et son ancrage forts dans l'écosystème d'innovation métropolitain notamment de par sa place centrale dans les projets structurants pour le territoire (PUI Provence et Marseille Immunology Biocluster) ;
- La volonté de la Métropole, réaffirmée dans l'Agenda du développement économique renouvelé en juin 2022, de soutenir l'écosystème d'innovation et ses acteurs pour renforcer sa performance, notamment par le soutien aux porteurs de projets d'entreprises innovantes issues de la recherche publiques.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Préfiguration Incubateur Interuniversitaire Impulse, d'un montant de 60 000 euros au titre de l'année 2025.

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec l'association Préfiguration Incubateur Interuniversitaire Impulse.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 67 – nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, innovation, attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche, et du programme Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche, et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE